

B-Jemeppe-sur-Sambre: architectural, engineering and planning services

OJ S 18/2012 27/01/2012

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Jemeppe-sur-Sambre

Postal address: place communale 20

Town: Jemeppe-sur-Sambre

Postal code: 5190

Country: Belgium

Contact person: Marc Pietquin

For the attention of: Marc Pietquin

E-mail: marc.pietquin.architecte@live.be

Telephone: +32 71750024

Fax: +32 71750029

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Commune

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché de services en architecture pour les travaux de reconstruction de la salle du centre culturel Gabrielle Bernard de Moustier-sur-Sambre.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Jemeppe-sur-Sambre.

NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché d'auteur de projet en vue de créer la reconstruction d'une infrastructure de fête polyvalente, le dossier d'urbanisme, ainsi que le suivi de chantier.

II.1.6. CPV code(s)

71240000 Architectural, engineering and planning services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 250 000,00 EUR

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 2 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le cautionnement est fixé à 5 % du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit disposer du personnel suivant, répondant aux conditions qui suivent en matière de titres d'études et professionnels:

- architecte(s) (ou lui-même, ou ingénieur-architecte),
- ingénieur(s), si le soumissionnaire n'est pas ingénieur-architecte,
- coordinateur (peut être combiné avec un autre titre),
- certificat PEB (peut être combiné avec un autre titre),
- formation aux marchés publics (peut être combiné avec un autre titre),
- dessinateur(s).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours d'un des 3 derniers exercices un chiffre d'affaires total au moins égal à 120 000 EUR. Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les 3 derniers exercices, à moins que le chiffre d'affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s'agit des comptes annuels libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d'affaires total réalisé, a été complétée.

Le soumissionnaire doit également prouver sa solvabilité financière.

Cette capacité financière sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des 3 dernières années déposés auprès de la banque nationale de Belgique. Les soumissionnaires qui ont déposé les comptes annuels approuvés auprès de la banque nationale de Belgique, ne sont pas tenus de les joindre à leur offre, étant donné que le pouvoir adjudicateur est à même de les consulter via le guichet électronique de l'autorité fédérale.

Les soumissionnaires qui n'ont pas déposé les comptes annuels approuvés des 3 dernières années comptables auprès de la banque nationale de Belgique, sont tenus de les joindre à leur offre. Cette obligation vaut également pour les comptes annuels approuvés récemment et qui n'ont pas encore été déposés auprès de la banque nationale de Belgique, parce que le délai légal accordé pour le dépôt de ceux-ci n'est pas encore échu.

Pour les entreprises individuelles, il convient de faire rédiger un document reprenant tous les actifs et tous les passifs par un comptable IEC ou un réviseur d'entreprise. Ce document doit être certifié conforme par un comptable IEC agréé ou par le réviseur d'entreprise, selon le cas. Le document doit refléter une situation financière récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des offres). Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable IEC ou par le réviseur d'entreprise suffit.

Les entreprises étrangères doivent joindre également à leur offre les comptes annuels approuvés des 3 dernières années ou un document reprenant tous les actifs et tous les passifs de l'entreprise. Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable ou par le réviseur d'entreprise ou par la personne ou l'organisme qui exerce ce type de fonction dans le pays concerné suffit.

Le soumissionnaire doit être en ordre concernant ses obligations vis-à-vis de son assurance responsabilité architecte et/ou ingénieur.

Attestation à fournir.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire doit disposer des techniciens et des services techniques suivants:

- dessin par logiciel CAD,
- bureautique par informatique,
- gestion des états de paiement du chantier,

— gestion de la scénographie et acoustique.

Le soumissionnaire joint à son offre une liste des techniciens et des services techniques dont il dispose.

Le soumissionnaire doit disposer des références suivantes en matière de services exécutés pendant les 3 dernières années:

- 1 attestation relative à des marchés d'architecture exécutés endéans ce laps de temps, ainsi qu'au minimum une photographie pour ce marché,
- 1 certificat de bonne exécution (dans les 5 dernières années) pour des travaux dans le cadre de missions d'architecture de nature et d'importance comparables au présent marché. C'est-à-dire d'un montant de plus de 1 500 000 EUR TVA comprise, dans le domaine de salles multifonctionnelles.

S'il s'agit de services à des administrations, les services sont prouvés par des certificats établis ou approuvés par l'administration compétente. S'il s'agit de services à des personnes de droit privé, les services sont prouvés par des certificats établis par ces personnes, ou à défaut, par une déclaration du soumissionnaire.

Quatrième critère relatif à la capacité du soumissionnaire.

Le soumissionnaire doit disposer, pendant les 3 dernières années, d'un effectif moyen en personnel et d'un cadre de l'importance suivante:

- architecte(s) (ou lui-même, ou ingénieur-architecte),
- ingénieur(s), si le soumissionnaire n'est pas ingénieur-architecte,
- coordinateur (peut être combiné avec un autre titre),
- formation aux marchés publics (peut être combiné avec un autre titre),
- dessinateur(s).

À cet égard, le soumissionnaire joint à son offre une déclaration relative à l'effectif moyen en personnel et à l'importance du cadre pendant les 3 dernières années. Pour le personnel pour lequel des contributions doivent être payées à l'office national de sécurité sociale, il faut joindre une photocopie des 12 états trimestriels, reprenant les noms du personnel employé.

Cinquième critère relatif à la capacité du soumissionnaire.

Le soumissionnaire doit pouvoir disposer des outils, du matériel et de l'équipement technique suivants pour l'exécution des services:

- support informatique (dessin - bureautique - courrier électronique),
- support topographique de base.

Le soumissionnaire joint à son offre une liste des outils, du matériel et de l'équipement technique dont il pourra disposer pour l'exécution des services.

Sixième critère relatif à la capacité du soumissionnaire.

Le soumissionnaire peut uniquement faire exécuter par un sous-traitant les services suivants:

- ingénierie,
- coordination,
- étude PEB,
- topographie.

Le soumissionnaire joint à son offre une liste des services qu'il fera exécuter par un sous-traitant.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Loi du 20 février 1939.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2011CCGB

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.3.2012 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 20.3.2012 - 10:00

Place:

Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:01041286/2012003184.

Cahier(s) des charges/document(s) disponible à cette adresse:

<http://www.publicationsonline.be/cscDownload.aspx?ViewID=000500000E035D>

— CSC - reconstruction du centre Gabrielle Bernard - 3^{ème}.doc.

Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s):

Cahier des charges peut être demandé auprès du fonctionnaire de contact ou téléchargé électroniquement.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'état

Postal address: rue de la science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Dans les 15 jours de la réception du projet de notification (délai de standstill) un recours peut être formé:

Recours devant le conseil d'état.

A. recours en annulation (article 14 des lois coordonnées le 12.1.1973 sur le conseil d'état et arrêté du régent du 23.8.1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du conseil d'état)

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le conseil d'état.

À cet effet, une requête en annulation datée et signée doit être adressée, par lettre recommandée à la poste, au conseil d'état (rue de la science 33, 1040 Bruxelles, BELGIQUE) dans les soixante jours à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification. La requête doit mentionner (voy. article 2 de l'arrêté du régent du 23.8.1948):

1° l'intitulé requête en annulation (si elle ne contient pas en outre une demande en suspension - cf. infra point B);

2° les noms, qualité et domicile ou siège de la partie requérante ainsi que le domicile visé à l'article 84, § 2, al. 1^{er}, de l'arrêté du régent précité;

3° l'objet du recours et un exposé des faits et moyens;

4° les noms et adresse de la partie adverse.

La partie requérante doit joindre à sa requête une copie de la décision contestée et, dans le cas où elle est une personne morale, une copie de ses statuts en vigueur, de l'acte de désignation de ses organes ainsi que la preuve que l'organe habilité a décidé d'agir en justice (voy. article 3 de l'arrêté du régent du 23.8.1948). À toute requête ou mémoire sont jointes 3

copies certifiées conformes par le signataire. Ce nombre est augmenté d'autant d'exemplaires qu'il y a d'autres parties en cause (voy. article 85 de l'arrêté du régent du 23.8.1948).

Les pièces jointes doivent être inventoriées et numérotées (article 3 bis de l'arrêté du régent du 23.8.1948).

Une copie de la requête doit être adressée en même temps à la partie adverse.

B. demande de suspension ordinaire ou d'extrême urgence (article 17 des lois coordonnées sur le conseil d'état et arrêté royal du 5.12.1991 déterminant la procédure en référé devant le conseil d'état)

Une demande de suspension de la décision susvisée peut également être introduite devant le conseil d'état. Sauf dans le cas d'extrême urgence, la demande de suspension et le recours en annulation doivent être introduits par un seul et même acte.

Outre les mentions qu'énumère l'article 2 de l'arrêté du régent du 23.8.1948 (cf. supra point A), la requête unique contient (article 8 de l'arrêté royal précité du 5.12.1991):

1° l'intitulé recours en annulation et demande de suspension;

2° l'indication de l'acte qui fait l'objet de la demande de suspension;

3° un exposé des faits de nature à établir que l'exécution immédiate de l'acte attaqué risque de causer au demandeur un préjudice grave difficilement réparable, auquel sont jointes toutes les pièces de nature à établir le risque de préjudice;

4° le cas échéant, le montant et les modalités de l'astreinte demandée en application de l'article 17, § 5, des lois coordonnées.

Les articles 3 et 3 bis de l'arrêté du régent du 23.8.1948 sont applicables (cf. supra point A).

À la requête en annulation qui comporte une demande de suspension de l'exécution de l'acte attaqué, sont jointes neuf copies certifiées conformes par le signataire (article 85 de l'arrêté du régent précité).

La requête peut également être introduite selon la procédure d'extrême urgence, dans les conditions prévues notamment par l'article 16 de l'arrêté royal précité du 5.12.1991.

C. demande de mesures provisoires (article 18 des lois coordonnées sur le conseil d'état et arrêté royal précité du 5.12.1991)

Conformément à l'article 18 des lois coordonnées sur le conseil d'état, une demande de mesures provisoires peut également être introduite, par un acte distinct de la demande de suspension ou dans une requête unique. L'introduction de cette demande est soumise aux articles 25 et 26 de l'arrêté royal du 5.12.1991.

Si la demande de mesures provisoires est introduite par un acte distinct de la demande de suspension, cet acte est signé par une partie, par une personne ayant un intérêt à la solution de l'affaire ou par un avocat satisfaisant aux conditions fixées par l'article 19, alinéa 3, des lois coordonnées. L'acte est daté et contient:

1° les nom, qualité, domicile ou siège de l'auteur de la demande, ainsi que le domicile élu visé à l'article 84 § 2, alinéa 1^{er}, de l'arrêté du régent précité;

2° la mention de l'acte ou du règlement dont la suspension est demandée;

3° la description des mesures provisoires demandées;

4° un exposé des faits établissant que les mesures provisoires sont nécessaires afin de sauvegarder les intérêts de la partie qui les sollicite (article 25).

Si la demande est introduite par la partie requérante dans sa requête unique, elle contient en plus des mentions prévues par l'article 8 (cf. supra le point B), celles qui sont visées à l'article 25, 3° et 4°, à savoir la description des mesures provisoires demandées et un exposé des faits établissant que les mesures provisoires sont nécessaires afin de sauvegarder les intérêts de la partie qui les sollicite (article 26).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du conseil d'état
Postal address: rue de la science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvt-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

20.1.2012